

SIGNAL₈₁

MARQUAGE AU SOL

CONDITION GENERALES DE VENTE

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre la société 4s Concept SIGNAL81, spécialisée dans le marquage au sol et la pose de signalétique (ci-après dénommée "le Prestataire"), et toute personne physique ou morale (ci-après dénommée "le Client") sollicitant les prestations de la société.

2. Acceptation des conditions générales

Toute commande implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes CGV. Ces dernières prévalent sur tout autre document, sauf accord express et écrit du Prestataire.

3. Prestations proposées

Le Prestataire propose :

- La réalisation de travaux de marquage au sol (routes, parkings, zones industrielles, etc.).
- La conception, fourniture, et pose de signalétique (panneaux, affichages réglementaires, etc.).

Les détails des prestations sont précisés dans le devis accepté par le Client.

4. Devis et commande

4.1 Devis

Les devis émis par le Prestataire sont valables pour une durée de 30 jours. Passé ce délai, le Prestataire se réserve le droit de modifier ses conditions tarifaires.

4.2 Commande

La commande est considérée comme ferme et définitive à réception du devis signé par le Client avec la mention "Bon pour accord", accompagné d'un acompte de 30% du montant total.

5. Tarifs et modalités de paiement

5.1 Tarifs

Les prix des prestations sont exprimés en euros (€) hors taxes (HT). La TVA applicable sera ajoutée conformément à la législation en vigueur.

5.2 Modalités de paiement

- Un acompte de 30% est exigé à la commande.
- Le solde est payable à 30 jours après la réception de la facture, sauf accord contraire.

5.3 Pénalités de retard

En cas de retard de paiement, des pénalités égales à 10% par jour de retard seront appliquées, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €.

6. Délai d'exécution

Les délais d'exécution des travaux sont donnés à titre indicatif et peuvent être ajustés en fonction des conditions climatiques ou autres imprévus. Le Prestataire ne saurait être tenu responsable des retards liés à des causes externes.

7. Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- Fournir au Prestataire un accès sécurisé et dégagé au lieu d'intervention.
- Assurer la conformité du site (nettoyage préalable, autorisations nécessaires, etc.) ou toutes autres demandes marquées au devis.

Tout manquement pourra entraîner un report de la prestation et des frais supplémentaires.

8. Garantie et réclamations

8.1 Garantie

Le Prestataire garantit la conformité et la qualité des prestations fournies, dans le respect des normes en vigueur.

8.2 Réclamations

Toute réclamation devra être formulée par écrit dans un délai de 10 jours après la fin des travaux. Passé ce délai, les prestations seront considérées comme acceptées sans réserve.

9. Responsabilité

Le Prestataire décline toute responsabilité pour :

- Les dommages causés par des tiers ou des conditions d'utilisation anormales.
- Les dégradations dues à des conditions climatiques défavorables ou au vieillissement naturel des produits.

10. Résiliation

En cas de non-respect par le Client de ses obligations notamment le paiement, le Prestataire se réserve le droit de suspendre ou de résilier la prestation après mise en demeure restée sans effet.

11. Propriété intellectuelle

Tous les éléments fournis (plans, dessins, concepts) restent la propriété intellectuelle du Prestataire, sauf mention contraire dans le contrat.

12. Confidentialité

Les informations échangées entre le Prestataire et le Client dans le cadre des prestations sont strictement confidentielles.

13. Litiges et droit applicable

En cas de litige, les parties s'engagent à privilégier une solution amiable. À défaut, le différend sera soumis aux tribunaux compétents de la ville D'albi.

Les présentes CGV sont régies par le droit français.